

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**CNW, codes 36 et 37**

**Hebdos régionaux du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de Québec**

**Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227**

**LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER À COMPTER DU 17 MAI  
PROCHAIN**

**Québec, le 4 mai 2005** - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) débutera la deuxième partie de l'audience publique sur les *Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227 par le ministère des Transports*, le **mardi 17 mai, 19 heures, à Saguenay** et le **mercredi 25 mai, 13 heures 30, à Québec**. Dans le cadre de cette deuxième partie d'audience publique, la commission visitera les endroits suivants :

<b>À compter du 17 mai 2005</b> 19h	<b>Saguenay</b> Salle Cabaret B, Hôtel La Saguenéenne 250, rue des Saguenéens
<b>À compter du 25 mai 2005</b> 13h30	<b>Québec</b> Salle Gosselin-Harguindeguy Syndicat de la fonction publique 5100, boulevard des Gradins

Cette deuxième partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

**DIFFUSION EN DIRECT SUR LE WEB**

La commission annonce qu'elle diffusera en mode audio et en direct les séances publiques de cette deuxième partie d'audience dans le site Internet du BAPE à l'adresse **www.bape.gouv.qc.ca**. Cette diffusion audio dans Internet permettra aux personnes qui le désirent de suivre les interventions qui auront lieu lors des séances publiques prévues au Saguenay à compter du 17 mai et à Québec à compter du 25 mai prochain.

**COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?**

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté aux projets, des opinions sur l'ensemble des projets, les préoccupations liées aux projets et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer les projets. Ceux et celles

qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Comment participer » du présent mandat.

#### **COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?**

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M<sup>me</sup> Monique Gélinas, de son intention, dans la mesure du possible, deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié aux projets, devra être transmis **au plus tard le 13 mai pour Saguenay et au plus tard le 20 mai pour Québec**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de M<sup>me</sup> Monique Gélinas.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à [routel75@bape.gouv.qc.ca](mailto:routel75@bape.gouv.qc.ca) et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation », dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

#### **OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Vous pouvez consulter les documents relatifs aux projets ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » du présent mandat, de même qu'au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque publique de Chicoutimi, 155, rue Racine Est ;
- Bibliothèque municipale de Jonquière, succursale Saint-Michel, 3885, boulevard Harvey ;
- Bibliothèque municipale d'Alma, 500, rue Collard Ouest ;
- Bibliothèque Jean-Luc Grondin, 325, chemin du Hibou à Stoneham ;
- Hôtel de ville de Stoneham, 325, chemin du Hibou.

#### **LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !**

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, au plus tard le 11 août 2005. Par la suite, le Ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Catherine Roberge au (418) 643-7447 poste 537 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [routel75@bape.gouv.qc.ca](mailto:routel75@bape.gouv.qc.ca).